



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'intérieur

Direction générale des étrangers en France

Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité

# **LA RÉFORME DE LA FORMATION LINGUISTIQUE DES ÉTRANGERS PRIMO- ARRIVANTS: MODALITÉS ET OUTILS**

# Le parcours linguistique des étrangers primo-arrivants

- Le projet de loi relatif au droit des étrangers
- Un parcours
  - cohérent,
  - progressif,
  - corrélé à la délivrance des titres

# Le parcours linguistique des étrangers primo-arrivants

- **Etape 1**
- L'évaluation initiale du niveau de langue
- La prescription de formations dans le cadre du marché public de l'OFII
- L'évaluation de l'assiduité, du sérieux et de la progression
- Au bout d'un an, la délivrance d'un titre pluriannuel

## Le parcours linguistique des étrangers primo-arrivants

- **Etape 2**
- Sortie du dispositif OFII
- Suite du parcours couverte par l'offre territoriale : maintien de la progression linguistique des étrangers primo-arrivants
  - Le dispositif « Ouvrir l'Ecole aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE)
  - Le français à visée professionnelle / public demandeur d'emploi (Pôle-Emploi / CRIF)
  - Le français à visée professionnelle / public salarié (OPCA)
  - Les actions linguistiques jeunes vers l'emploi (programme CUCS)
  - Les actions de formation linguistique des dispositifs régionaux et départementaux
  - Les ateliers sociolinguistiques (ASL)

## Le parcours linguistique des étrangers primo-arrivants

- **Etape 3**
- Le parcours d'apprentissage linguistique des étrangers primo-arrivants s'est poursuivi grâce à l'offre présente sur le territoire, adossée à une pluralité de financements
- Le niveau atteint au bout de 5 ans justifie la délivrance d'une carte de résident
- Les financements du ministère de l'intérieur ont vocation à permettre l'augmentation du niveau de connaissance du français des étrangers primo-arrivants, afin d'assurer la cohérence entre la finalité recherchée et les moyens mis en œuvre

## Le parcours linguistique des étrangers primo-arrivants

- L'enjeu
- Certains dispositifs dans la suite du parcours d'apprentissage linguistique des étrangers primo-arrivants sont financés par les crédits déconcentrés du BOP 104
- D'autres le sont par les collectivités locales, dans un contexte de fortes tensions sur les capacités budgétaires de tous
- Des complémentarités, des mutualisations sont à rechercher, de nouveaux partenariats sont à créer, de nouveaux outils sont à mobiliser

# Le parcours linguistique des étrangers primo-arrivants

## Contacts

Direction générale de étrangers en France

Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité

Sous-direction de l'accueil et de l'accompagnement des étrangers

**Isabelle KAELBEL**

**Chef du bureau de l'apprentissage de la langue et de la citoyenneté**

**[isabelle.kaelbel@interieur.gouv.fr](mailto:isabelle.kaelbel@interieur.gouv.fr)**